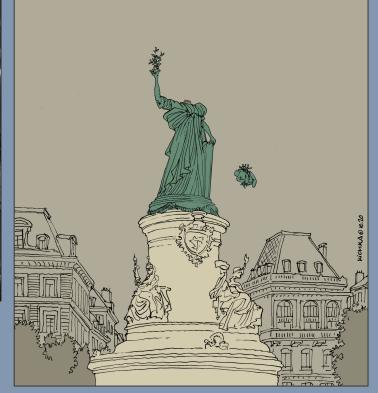




Hommage national à la Sorbonne le mercredi 21 octobre 2020 à Samuel Paty, professeur assassiné devant son collège à Conflans Ste Honorine le 16 octobre 2020.

« Vous êtes le visage de la République ».

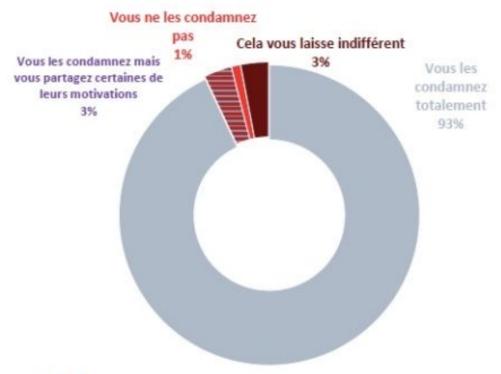
Extrait du discours du Pdt de la République le 21 octobre 2020



Kichka, octobre 2020

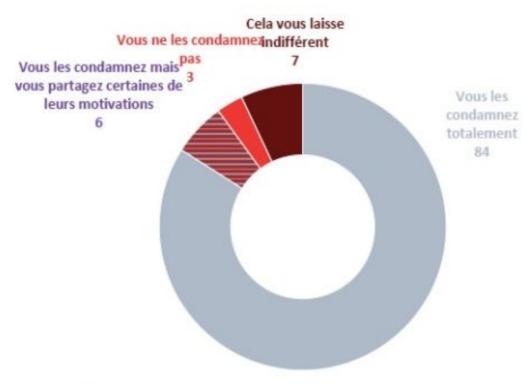
QUESTION: Quand vous pensez aux auteurs de l'attentat de janvier 2015 contre les journalistes de Charlie Hebdo et contre l'Hyper Cacher, quelle est votre réaction?

2016
ENSEMBLE DES JEUNES
ÂGÉS DE 15-17 ans



n'expriment pas de condamnation ou sont indifférents à l'égard des auteurs des attentats

2021 ENSEMBLE DES LYCEENS ÂGÉS DE 15 ANS ET PLUS



10% n'expriment pas de condamnation ou sont indifférents à l'égard des auteurs des attentats



« Les écoles doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas »

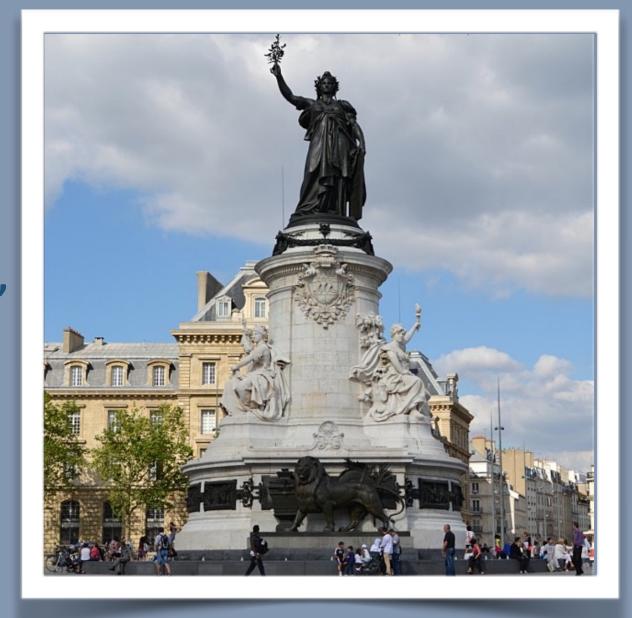
> Jean Zay, Ministre de l'Education nationale Circulaire du 31 décembre 1937

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION:

UN PILIER DE NOS DÉMOCRATIES,

UNE VALEUR GARANTIE ET

PROTÉGÉE PAR LE DROIT





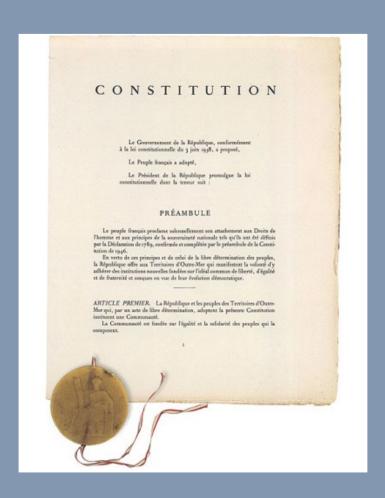
Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)



« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

> Une liberté fondamentale, un droit naturel

• La Constitution garantit les libertés fondamentales. Toutes les lois doivent s'y conformer.



« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Constitution de 1958, art. 1

Parmi ces lois, une loi très importante vient garantir la liberté d'expression



- Article 1 : « l'imprimerie et la librairie sont libres »
- Article 5 : « Tout journal ou écrit périodique peut être publié sans déclaration ni autorisation préalable, ni dépôt de cautionnement »
- > La censure est abolie
- Liberté de blasphémer rétablie à condition de ne pas injurier ni diffamer les croyants



Parmi les **limites imposées par la loi** :

Diffamation (1881)

Injures (1881)

Discrimination

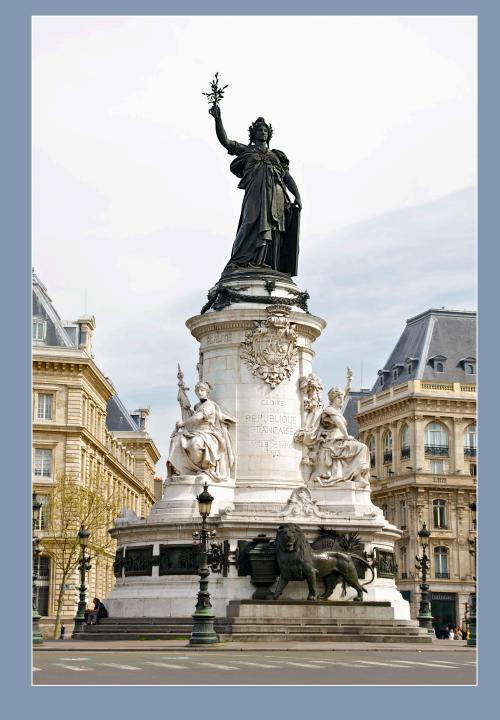
Négationnisme (Loi Gayssot, 1990)



Incitation à la haine (raciale, religieuse, ethnique)

1972

Apologie de crimes de guerre ou du terrorisme (1986) Souhaiter publiquement la mort de quelqu'un



Les limites à la liberté d'expression sont fixées par les lois de la République, nullement par la morale ou les croyances individuelles.

La liberté d'expression est aussi réaffirmée par deux conventions internationales qui contraignent la France

- L'article 19 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948) qui précise que cette liberté d'expression implique qu'on ne peut pas être inquiété pour ses opinions et qu'on peut « chercher, recevoir, répandre (...) des informations et des idées par quelque moyen d'expression que ce soit »



- L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme (1950) : « Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. »





DANS L'ECOLE DE LA RÉPUBLIQUE :

Quels savoirs sont transmis ? Avec quels objectifs?

Quelle est la principale mission des enseignants?



Laïcité- liberté d'expression : un cadre émancipateur

UN CADRE LAÏQUE

UNE LIBERTÉ FONDAMENTALE: LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

EMANCIPATION DE LA PERSONNE

- des professeurs totalement neutres
- des programmes laïques
- transmission de connaissances communes

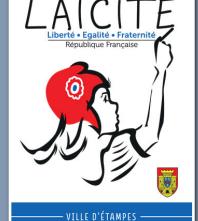
- Liberté d'opinion,
- Liberté de penser par soi-même
- Liberté de blasphémer

- Autonomie de la personne
- Esprit critique
- Formation du citoyen



La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

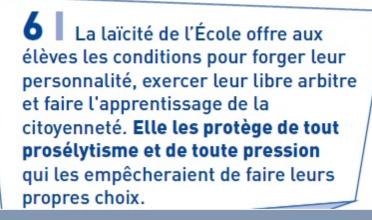




13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique.

Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.









Pourquoi travailler sur des dessins de presse, sur des caricatures à l'école ?

Une de *Charlie Hebdo*, Charb, 26 septembre 2012

 La liberté d'expression autorise la critique de toutes les idéologies et les opinions, dont les religions.



Estampe, 1790 (auteur non identifié, BNF)



Cabu, Charlie Hebdo, 8 février 2006)

➤ Depuis 1881, il n'y a plus de délit de blasphème en France : il n'y a pas de limites à la liberté d'expression en matière religieuse.



Concernant la liberté d'expression, les indices qui seront pris en compte pour statuer :

Volonté d'offenser ?

Quel message?



La nature du média / site ?

Une personne ou des idées visées ?

Le contexte ?



- Humour, 2nd degré
- Se moquer, faire rire

Dénoncer les idées reçues, les croyances...,

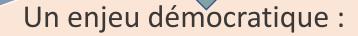


PRESSE, DESSIN SATIRIQUE,

CARICATURE

- Choquer, faire réagir,

- Faire réfléchir, exercer son esprit critique



- la liberté d'expression
- la liberté de blasphémer
- vivre ensemble





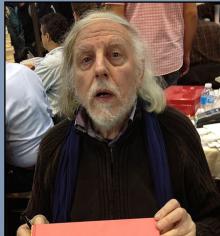
Le 7 janvier 2015, 12 personnes étaient assassinées dont 5 dessinateurs de presse



Jean Cabut, « Cabu"



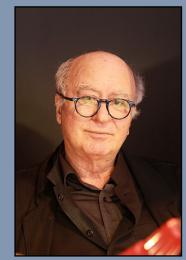
Stéphane Charbonnier,



Philippe Honoré



Bernard Verlhac, « Tignous »



George Wolinski



Elsa Cayat, psychanaliste



Bernard Maris, économiste



Franck Brinsolaro, policier



Mustapha Ourrad, correcteur



Michel Renaud, journaliste



Ahmed Merrabet, gardien de la paix



Frédéric Boisseau, chargé de maintenance



LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, UNE CONQUÊTE HISTORIQUE EN FRANCE



Place de la République, Paris, le 7 janvier 2015



La caricature a une longue histoire





Honoré Daumier, *Le roi Louis-Philippe caricaturé*, décembre 1831

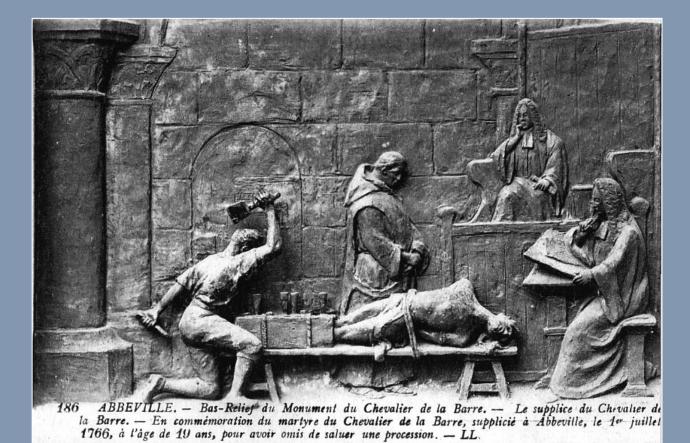
"Conseil présidé par Fauvel », Gervais du Bus et Raoul Chaillou de Pesstain, début XIV^e siècle.

Philippe IV le Bel, roi de France de 1285 à 1314, est ici caricaturé sous la forme d'un âne dont les six lettres du nom, Fauvel, sont les initiales de six vices : Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété (Velléité), Envie, Lâcheté.

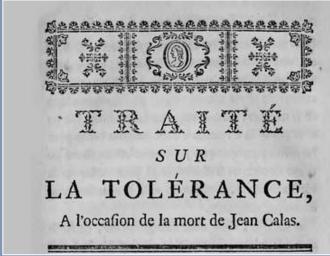




La dernière exécution pour blasphème en France : 1766. Elle a provoqué un scandale dans l'opinion.



Traité sur la tolérance, Voltaire, 1762





Le supplice du chevalier de La Barre. Bas-relief à Abbeville, 1907 Voltaire piétinant l'infâme (statue de par Claude-André Deseine, 1792, Musée de la révolution française à Vizille)



« Ne vous y frottez pas! »

Publiée dans *L'Association mensuelle,* Honoré Daumier, mars 1834. BNF

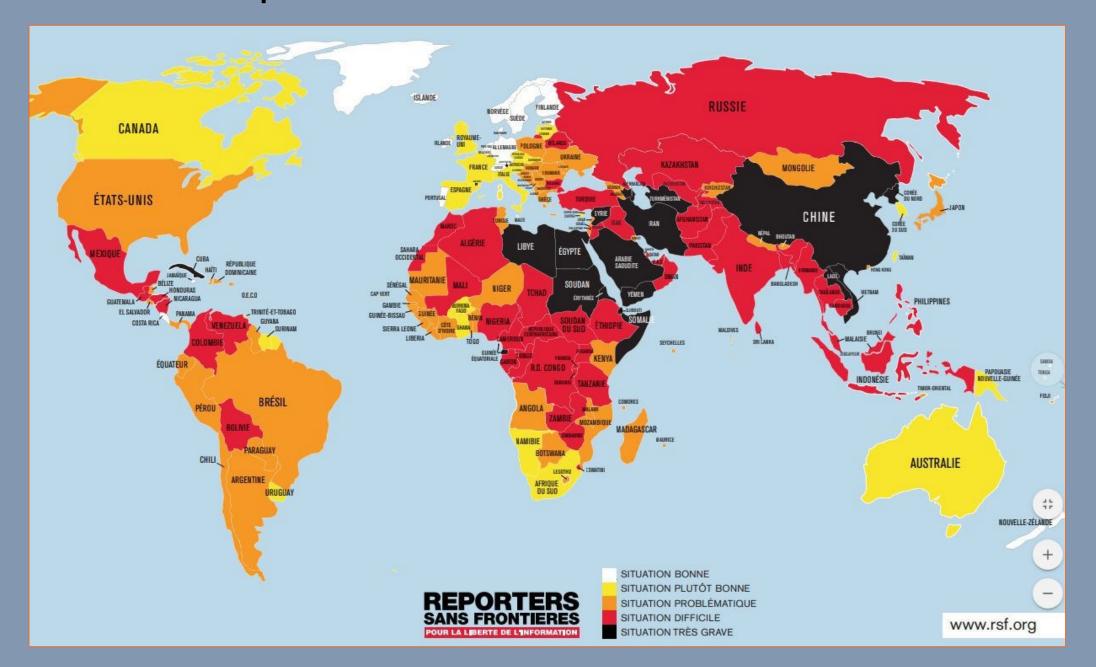


Existence de journaux satiriques depuis 1789 : une tradition républicaine



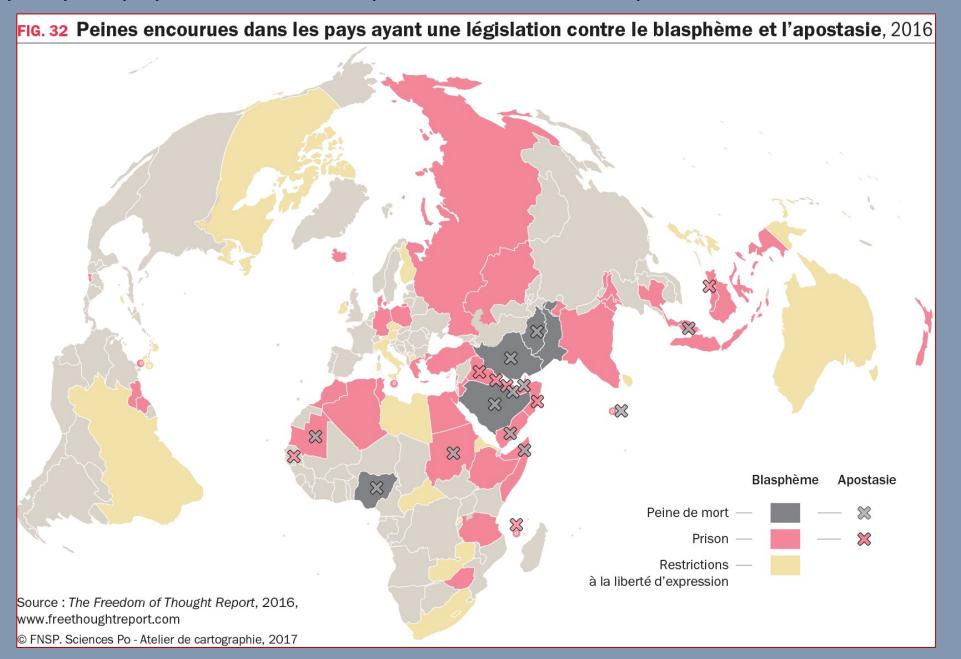


• La liberté d'expression dans le monde : la situation en 2020





Dans quelques pays encore, le blasphème est un crime puni de mort



TRANSMETTRE ET FAIRE VIVRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION À L'ÉCOLE



Quelle place dans les programmes au lycée ? L'exemple de l'HG-EMC- HGGSP

- Education à l'image et aux médias : un enjeu civique, une priorité depuis 2013 qui traverse toutes les disciplines
- > EMC (2^{nde}), voies générale, technologique et professionnelle : « Libertés »
- > Histoire (1ère), voies générale et technologique :
 - « la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen »
 - ☐ « l'affirmation des libertés fondamentales par la IIIème République »
 - □ « 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État : débats et mise en œuvre »
- ➤ En HGGSP (1ère): « Etats et religions », «Comprendre un régime politique : la démocratie », « S'informer : un regard critique sur les sources et modes de communication »
- > EMC (Tle): « Démocraties »



La liberté d'expression est inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

La liberté d'expression, une valeur défendue par l'Ecole de la République

Apprentissages, connaissances

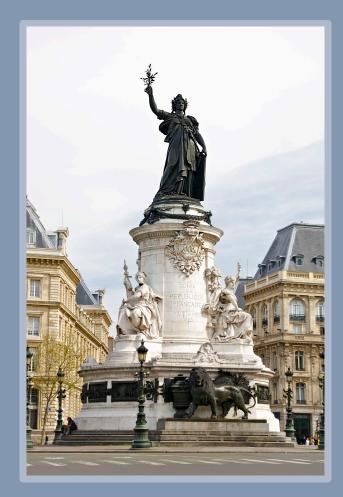
Emancipation de la personne,

Développement de l'esprit critique et de la formation du jugement

Construction d'une pensée autonome

Apprentissage et formation de la citoyenneté

Démocratie, liberté d'expression et Ecole de la République







« C'est la République qui fonde l'Ecole et l'Ecole qui fonde la République »



Plusieurs rendez-vous dans l'année

- Pendant la semaine de la presse et des medias à l'école (22-27 mars 2021)
- Autour du 3 mai : depuis 1993, journée internationale de la liberté de la presse
- Autour du 12 mars : depuis 2012, journée mondiale contre la censure sur internet







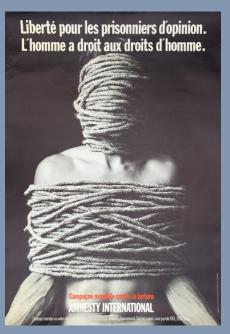
Un travail sur des affiches à partir de la production de deux ONG : Amnesty International et RSF



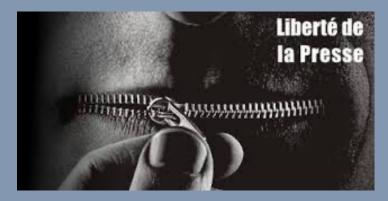
Amnesty International, 2017



Amnesty
International, 2003



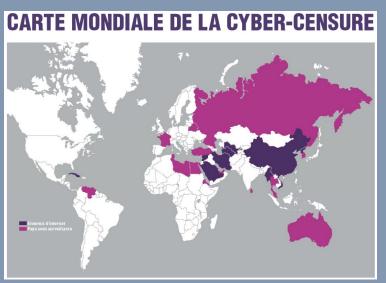
Amnesty International, 1972

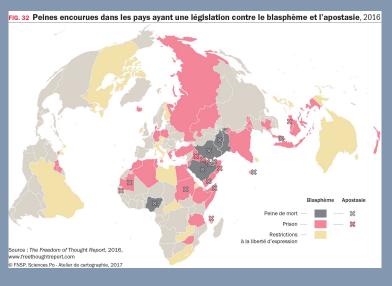


Reporters sans frontières, 2014

Un travail à partir de cartes



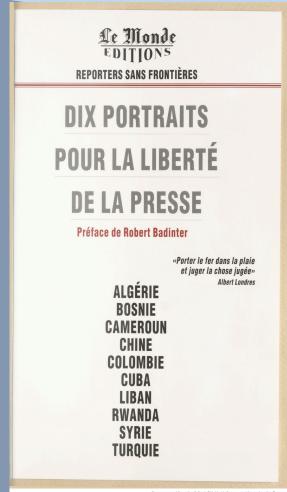




Document 2 Document 3



Recherche documentaire sur des journalistes défendant la liberté de la presse dans leur pays.



Rédiger un plaidoyer :

- Travail de recherche sur la personne enfermée et la situation de la liberté d'expression dans son pays
- > Hiérarchiser ses arguments
- > Travail de l'oral

